

Conditions générales d'utilisation de la plateforme d'organisation d'événements virtuels

1. Objet et contenu du Contrat

Les présentes conditions générales d'utilisation (le « Contrat ») encadrent l'utilisation de la plateforme (la « Plateforme ») hébergeant l'événement (l'« Événement ») organisé par à l'adresse indiquée à [la société identifiée sur page accessible ici](#) (l'« Organisateur »).

Elles s'appliquent à toute personne utilisant la Plateforme dans le cadre de l'Événement :

- soit en tant qu'exposant sur l'Événement ou collaborateur d'un exposant personne morale (l'« Exposant » et l'« Utilisateur Exposant ») ;
- soit en tant que visiteur ou collaborateur d'un visiteur personne morale (l'« Utilisateur Visiteur ») ;

(l'« Utilisateur » ou les « Utilisateurs »).

La Plateforme a été développée et est mise à disposition par un prestataire de l'Organisateur (le « Prestataire »), ce qui explique que certaines obligations incombant aux Utilisateurs en application du Contrat soient souscrites non seulement au bénéfice de l'Organisateur, mais également du Prestataire.

Le Contrat peut être complété par un autre contrat conclu directement par l'Organisateur avec l'Utilisateur ou l'organisme de l'Utilisateur. En cas de contradiction avec cet autre contrat et toutes autres règles, politiques et procédures de fonctionnement, le Contrat prévaut.

2. Conditions d'utilisation de la Plateforme tenant à la personne de l'Utilisateur

La Plateforme peut être utilisée par :

- toute personne physique ;
- âgée de 18 ans ou plus ou étant un mineur émancipé au jour de la conclusion du Contrat ;
- ayant pris connaissance et pleinement accepté le présent Contrat ;
- n'ayant pas déjà été lié à l'Organisateur ou un autre client du Prestataire par un contrat ayant fait l'objet d'une suspension ou d'une résiliation pour manquement grave lors de l'utilisation de la plateforme fournie par Prestataire.

Certaines stipulations du Contrat sont uniquement applicables aux Utilisateurs consommateurs qui agissent à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, tandis qu'autres stipulations ne s'appliquent pas à eux. Celles-ci sont signalées en tant que telles ci-après.

3. Prérequis matériels et logiciels pour bénéficier des Services

L'utilisation de la Plateforme implique que l'Utilisateur dispose de matériels et logiciels nécessaires pour se connecter à un réseau Internet et télécharger, installer et utiliser la Plateforme.

L'Utilisateur est informé et accepte que les prérequis minimaux techniques de l'appareil utilisé pour télécharger, installer et utiliser la Plateforme sont les suivants :

PC	Microsoft Windows 10 - 64 bits Processeur i5 4eme génération Ram 8GO Carte graphique intel UHD 620 5 Go d'espace de stockage disponible Des haut-parleurs ou un casque Un micro Une souris
Mac	MacOS Catalina Processeur i5 4eme génération Ram 8GO Carte graphique intel UHD 620 5 Go d'espace de stockage disponible Des haut-parleurs ou un casque Un micro Une souris
Casque de Réalité virtuelle	Oculus Quest 2

Le recours à un réseau à haut débit est recommandé. La Plateforme sera plus performante avec un réseau Internet plus performant, par exemple à très haut débit.

L'ensemble des coûts, frais, abonnements et taxes relatifs à la connexion au réseau Internet et au matériel requis pour installer et utiliser la Plateforme demeurent à la charge exclusive de l'Utilisateur ou de son organisme.

L'Organisateur ne s'engage pas sur le fait que la Plateforme sera compatible avec tous les appareils de consultation, tels que les ordinateurs, smartphones, tablettes ou autres. Il appartient à l'Utilisateur et/ou à son organisme de vérifier si ses appareils de consultation sont bien compatibles avec la Plateforme avant de conclure le présent Contrat.

L'Utilisateur s'engage par ailleurs à vérifier suffisamment en avance le bon fonctionnement de sa connexion Internet, de ses équipements informatiques et sa connexion avec la Plateforme afin d'anticiper en temps utiles tout problème d'accès à la Plateforme.

L'Utilisateur est notamment informé et accepte que la mise à jour de la Plateforme peut nécessiter de télécharger à nouveau entièrement le logiciel et de le réinstaller, ce qui implique le cas échéant de disposer d'un espace de stockage suffisant, d'une connexion au réseau Internet et du temps requis pour procéder à ce téléchargement et cette réinstallation.

4. Création des Comptes Utilisateurs

Afin d'accéder à la Plateforme, l'Utilisateur doit disposer d'un compte rattaché à la Plateforme (le « **Compte Utilisateur** »).

À cette fin, l'Organisateur a communiqué à l'Utilisateur des indications quant au téléchargement et à l'installation de la Plateforme, ainsi que des identifiants de connexion provisoires.

Une adresse électronique ne pourra être reliée qu'à un seul Compte Utilisateur. Toute tentative de créer un Compte Utilisateur avec une adresse électronique déjà reliée à un autre Compte Utilisateur ne pourra donc aboutir.

L'Utilisateur s'engage à ce que les données le concernant soient exactes et complètes et s'engage à ne pas usurper l'identité d'un tiers quelconque ou à ne pas se faire passer pour une autre personne, marque ou organisation dans le but par exemple de créer une confusion ou d'induire en erreur. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes ou usurpant l'identité d'un tiers ou de nature à induire en erreur, l'Organisateur pourra, immédiatement sans préavis ni indemnité, suspendre l'accès au Compte Utilisateur et lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive, à la Plateforme dans les conditions prévues à l'article « Sanctions de l'inexécution ».

Afin de confirmer la création de son Compte Utilisateur, il sera ensuite demandé à l'Utilisateur de prendre connaissance du présent Contrat et de l'accepter.

Il est précisé que, conformément aux articles L. 223-1 et suivants du Code de la consommation, l'Utilisateur est informé qu'il dispose, s'il le souhaite, du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, accessible sur le site : <http://www.bloctel.gouv.fr/>. L'inscription sur cette liste est gratuite. Elle s'impose à tous les professionnels à l'exception de ceux avec lesquels l'Utilisateur a déjà conclu un contrat.

5. Identifiants de connexion

Lors de la création de son Compte Utilisateur, il sera demandé à l'Utilisateur de modifier le mot de passe provisoire et de choisir un mot de passe personnalisé qui sera utilisé pour l'authentifier lors de ses connexions à la Plateforme. Pour chaque authentification sur la Plateforme, l'Utilisateur devra renseigner ses identifiants de connexion. Ceux-ci pourront, dans certains cas, faire l'objet d'une sauvegarde automatique dans l'appareil de consultation de l'Utilisateur (ordinateur, smartphone, etc.).

Les identifiants de connexion à la Plateforme sont strictement personnels et confidentiels.

En cas de perte ou d'oubli de son mot de passe, l'Utilisateur peut procéder à une réinitialisation de son mot de passe en cliquant sur « Réinitialiser mon mot de passe » sur la page permettant aux Utilisateurs de s'authentifier qui s'affiche sur la Plateforme. Il recevra alors un email l'invitant à réinitialiser son mot de passe.

Pour garantir la sécurité de son Compte Utilisateur, l'Utilisateur s'engage à :

- choisir un mot de passe suffisamment robuste (voir les conseils de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/les-conseils-de-la-cnil-pour-un-bon-mot-de-passe>) ;
- ne pas divulguer à des tiers ses identifiants de connexion ;
- prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que des tiers ne puissent y avoir accès ;
- prendre toutes les mesures afin d'éviter qu'un tiers puisse accéder à son Compte Utilisateur, même à son insu (en verrouillant notamment l'accès aux appareils de consultation de la Plateforme – ordinateur, smartphone, etc. – à l'aide d'un autre mot de passe également robuste) ;
- ne pas donner accès à son Compte Utilisateur à des tiers.

L'Utilisateur s'engage à informer sans délai l'Organisateur de toute perte, vol ou utilisation non autorisée de ses identifiants de connexion afin que l'Organisateur puisse prendre toute mesure adaptée en vue d'y remédier. L'Organisateur s'engage le cas échéant à bloquer tout accès non autorisé au Compte Utilisateur dans les meilleurs délais suivant la réception d'un email formulant une demande en ce sens (une preuve de l'identité et du pouvoir de l'Utilisateur pouvant être requise selon les cas).

En l'absence de notification ou durant la période précédant le blocage des accès non autorisés au Compte Utilisateur concerné, l'Organisateur ou le Prestataire ne peuvent être tenus responsables des conséquences potentiellement préjudiciables d'un accès par un tiers non autorisé au Compte Utilisateur concerné via lesdits identifiants de connexion sauf si la divulgation à ce tiers des identifiants de connexion au Compte Utilisateur concerné est causée par leur propre faute ou négligence (qui ne peut résulter de la seule absence de blocage dans un délai raisonnable).

En conséquence, à l'exception de la divulgation d'identifiants de connexion causée par une faute ou une négligence de l'Organisateur ou du Prestataire, l'Utilisateur accepte que toutes les actions liées à son Compte Utilisateur seront réputées avoir été effectuées par lui en l'absence de notification d'une perte, d'un vol ou d'une utilisation non autorisée d'identifiants de connexion ou durant la période précédant le blocage des accès non autorisés par l'Organisateur dans un délai raisonnable.

6. Mise à disposition de la Plateforme

L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer une utilisation de la Plateforme détournée, déraisonnable, excessive, malveillante et/ou contraire au Contrat et/ou aux lois et règlements applicables et à ce que son utilisation de la

Plateforme n'affecte pas sa stabilité et sa sécurité. L'Organisateur et le Prestataire ne pourront en aucun cas être tenus responsables de dysfonctionnements de la Plateforme en cas de manquement à cet engagement.

L'Organisateur s'engage, quant à lui, à faire ses meilleurs efforts pour assurer la mise à disposition de l'Utilisateur de la Plateforme et assurer la transmission sécurisée des informations transitant vers et à partir de la Plateforme. Il s'agit d'une obligation de moyens.

Toutefois, la disponibilité et le bon fonctionnement de la Plateforme continus et permanents et la transmission complètement sécurisée des informations transitant vers et à partir de la Plateforme ne peuvent être garantis.

L'Organisateur fera ses meilleurs efforts, dans le cadre de son obligation de moyens, pour une disponibilité et un bon fonctionnement de la Plateforme durant l'Événement et pour résoudre les éventuels dysfonctionnements dans les meilleurs délais et dans les conditions et limites prévues au présent Contrat.

L'Organisateur et le Prestataire ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des problèmes ne provenant pas de la Plateforme et/ou de leurs installations techniques, et notamment de ceux susceptibles de provenir des installations techniques des fournisseurs d'accès à Internet et/ou de l'équipement informatique des Utilisateurs.

L'Utilisateur a également connaissance des aléas techniques qui peuvent affecter le réseau Internet et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. L'Utilisateur reconnaît et accepte que le réseau Internet, et plus généralement tout réseau, moyen ou protocole utilisé à des fins de transmission de données, peut connaître des périodes de saturation en raison de l'encombrement de la bande passante, de coupures dues à des incidents techniques, d'interventions de maintenance ou d'autres événements indépendants de la volonté de l'Organisateur ou de celle du Prestataire. Ni l'Organisateur, ni le Prestataire ne peuvent être tenus responsables des difficultés d'accès ou de fonctionnement de la Plateforme ou de toute autre conséquence dommageable dues à des perturbations du réseau, d'un moyen de communication ou d'un protocole.

L'Utilisateur a aussi connaissance que la sécurité informatique ne peut faire l'objet d'une garantie sans réserve compte tenu de l'état de l'art et de la technique. En particulier, la protection des informations transmises par le réseau Internet contre tout risque de détournement ne peut être garantie, ainsi que l'absence :

- d'intrusion frauduleuse, malveillante et non autorisée sur les équipements de l'Utilisateur et les équipements auxquels ils sont reliés ;
- d'extraction et d'altération non autorisée des données présentes sur ces équipements ;
- ou encore d'attaques par virus informatiques, bombes logiques, menace permanente avancée (*advanced persistent threat*) ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, d'empêcher l'utilisation normale des équipements de l'Utilisateur et les équipements auxquels ils sont reliés, d'interrompre et/ou de ralentir la circulation normale des communications électroniques.

Une bonne sécurité informatique implique que l'Utilisateur se prémunisse efficacement lui-même contre ces risques, notamment en disposant d'un antivirus de qualité et mis à jour lors de son accès à la Plateforme.

D'une manière plus générale, ni l'Organisateur, ni le Prestataire ne garantissent que la Plateforme fonctionne sans erreur, sans interruption, de manière complète ou exacte ou soit exempte d'anomalies ou de virus ou de bugs ou d'erreurs techniques ou autres.

Au regard de ce qui précède, ni l'Organisateur, ni le Prestataire ne pourront être tenus responsables envers quiconque de tout dommage direct ou indirect découlant d'un dysfonctionnement ou d'une interruption de la Plateforme trouvant leur origine, directe ou indirecte, totale ou partielle, dans des événements indépendants de la volonté de l'Organisateur ou de celle du Prestataire et échappant à leur contrôle ou qui seraient résolus dans des délais.

Par ailleurs, l'Organisateur et le Prestataire se réservent le droit de suspendre à tout moment l'accès à la Plateforme, en tout ou partie, moyennant une information préalable de l'Utilisateur par tous moyens lorsque cela est possible, pour procéder à toute opération de correction, de mise à jour, de maintenance ou pour faire évoluer la Plateforme. Pour mémoire, la mise à jour de la Plateforme peut nécessiter de télécharger et réinstaller à nouveau celle-ci.

En cas d'urgence ou en cas de découverte d'une faille de sécurité ou en cas de force majeure ou de survenance de tout acte ou événement échappant à son contrôle tels que définis à l'article « Limitations et exclusions de responsabilité ci-après », l'Organisateur pourra procéder, sans préavis, à une interruption momentanée de la Plateforme.

L'Organisateur et le Prestataire ne peuvent être tenus responsable de tout préjudice et/ou perte qui résulterait pour l'Utilisateur de ces suspensions et interruptions.

L'Utilisateur s'engage à signaler tout dysfonctionnement technique de la Plateforme à l'Organisateur en lui écrivant à l'adresse [indiquée sur la page accessible ici](#).

7. Carte de visite virtuelle

La création d'un Compte Utilisateur emporte la création d'une carte de visite virtuelle sur laquelle figurent notamment le nom et prénom de l'Utilisateur et ses coordonnées électroniques et téléphoniques.

Lorsqu'un Utilisateur sollicite ou accepte la mise en contact avec un autre Utilisateur ou lorsqu'un Utilisateur visite un stand tenu par un exposant ou télécharge des documents disponibles sur ce stand, cette carte de visite virtuelle sera automatiquement communiquée à cet autre Utilisateur ou à cet exposant.

8. Évolution de la Plateforme

L'Organisateur et le Prestataire se réservent chacun le droit d'apporter toute modification à la Plateforme, et notamment de procéder à une modification de la structure et de la présentation de la Plateforme ou encore de substituer des fonctionnalités nouvelles à des fonctionnalités existantes sous réserve de ne pas dénaturer substantiellement les services accessibles sur la Plateforme au jour de la conclusion du Contrat.

9. Comportement de l'Utilisateur sur la Plateforme

L'Utilisateur reconnaît qu'il est tenu de se conformer, dans le cadre de son utilisation de la Plateforme, aux législations et réglementations locales, étatiques, nationales et internationales en vigueur lors de l'utilisation de ces Contenus. En particulier, l'Utilisateur s'engage à ne pas exercer d'activités illicites sur et à l'aide de la Plateforme et à ne pas promouvoir ou inciter à l'exercice d'activités illicites sur la Plateforme.

L'Utilisateur s'engage aussi à ne pas charger, partager ou publier sur la Plateforme des éléments illégaux, trompeurs, nuisibles, menaçants, abusifs, vulgaires, obscènes, haineux, racistes, homophobes, antisémites, xénophobes, révisionnistes, violents, ou autrement répréhensibles, et notamment des éléments :

- à caractère pédophile ou portant atteinte d'une quelconque manière aux mineurs ou à la protection des enfants et des adolescents ;
- pornographiques ;
- contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- constitutifs de diffamations et injures ;
- constitutifs d'apologie ou d'incitation à la réalisation de crimes et délits, et notamment de harcèlement, de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de la race, de l'ethnie, de la religion ou de la nation, d'incitation au suicide, d'incitation à l'usage de drogues ou de substances interdites, d'activité illégale de jeu d'argent, d'incitation à commettre des actes de terrorisme ;
- faisant état ou incitant à la cruauté envers les animaux ;
- constitutifs de fausses nouvelles ou de fausses rumeurs ;
- constitutifs d'actes anticoncurrentiels ou de concurrence déloyale ;
- constitutifs de publicité illicite ou interdite ;
- constitutifs de pratiques commerciales trompeuses ;
- qui pourraient impliquer la diffusion hors des conditions autorisées de sondages et simulations de vote relatifs à une élection ou un référendum ;
- portant atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- portant atteinte à la vie privée et/ou à la protection des données à caractère personnel, notamment en publiant des données sensibles sur autrui ;
- portant atteinte à des obligations de confidentialité découlant de stipulations contractuelles ou de dispositions légales ou réglementaires ;
- qui violeraient tout brevet, marque de commerce, dessin et modèle déposé, secret de fabrication, droit d'auteur, droit voisin, autre droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit de propriété appartenant à autrui, droit de la personnalité, ou dont la détention ou la publication serait susceptible de constituer une faute délictuelle ou quasi-délictuelle ;
- contenant des virus informatiques, bombes logiques, menace permanente avancée (*advanced persistent threat*) ou tout autre code, dossier ou programme conçu pour porter une atteinte à un système automatisé de données au sens des articles 323-1 et suivants du Code pénal, et notamment pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de la Plateforme, tout logiciel, ordinateur, système informatique ou outil de télécommunication sans que cette énumération soit limitative et/ou ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, d'empêcher l'utilisation normale de la Plateforme, d'interrompre et/ou de ralentir la circulation normale des communications électroniques, par exemple via un envoi massif ;
- incitant ou permettant tout acte de piratage informatique ou de contournement de dispositif technique de protection ou d'information/mention sur les droits de propriété intellectuelle.

L'Utilisateur s'engage à indemniser l'Organisateur et/ou le Prestataire de tous dommages ou dépenses pécuniaires ou extra-pécuniaires qui pourraient résulter pour eux, directement ou indirectement, de toute réclamation liée au non-respect de l'une ou plusieurs des interdictions précitées, et ce, sans préjudice de toute résiliation et/ou résolution du Contrat dans les conditions prévues à l'article « Sanctions de l'inexécution ».

10. Éléments Licenciés par l'Utilisateur

Dans le cadre de son utilisation de la Plateforme, l'Utilisateur peut être amené à charger, partager ou publier des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle (les « Éléments Licenciés par l'Utilisateur »), y compris des photographies, plaquettes de présentation, marques, logos, etc.

L'Organisateur s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle nés ou à naître sur les Éléments Licenciés par l'Utilisateur.

L'Utilisateur déclare être titulaire de tous les droits sur les Éléments Licenciés par l'Utilisateur pour autoriser toutes les exploitations visées ci-après et que ces droits n'ont pas fait l'objet d'une cession exclusive auprès d'un tiers. L'Utilisateur garantit l'Organisateur et le Prestataire à cet égard contre toute action et/ou revendication de tiers.

En chargeant, partageant ou publiant des Éléments Licenciés par l'Utilisateur sur la Plateforme, l'Utilisateur concède à l'Organisateur et au Prestataire une autorisation gratuite (notamment en raison de son caractère non-exclusif), non-exclusive, cessible et transférable, incluant le droit d'accorder des sous-licences, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits, y compris toutes prorogations ou allongements, de reproduire, représenter, mettre à disposition, exploiter, extraire, éditer, adapter, modifier, distribuer les Éléments Licenciés par l'Utilisateur directement ou indirectement, en tout ou partie, sur tous supports, notamment la Plateforme, et tous supports de communication de l'Organisateur et/ou du Prestataire, en tout format actuel ou futur (notamment papier, vidéo, audiovisuel, numérique) et par tout moyen ou tout procédé de reproduction, de communication au public, de télécommunication ou de distribution, actuel ou futur, y compris numérique, quelles que soient les techniques

d'exploitation utilisées, à titre gratuit ou payant, y compris à des fins commerciales, pour les besoins de l'Organisateur et du Prestataire :

- dans le cadre de la préparation et de l'organisation de l'Événement ;
- aux fins de communication, de promotion, de publicité et/ou d'information sur l'Événement ;
- aux fins de communication, de promotion, de publicité et/ou d'information sur les activités de l'Organisateur autour de l'Événement et/ou du Prestataire.

L'Utilisateur est informé qu'afin de protéger les Éléments Licenciés par l'Utilisateur, l'Organisateur et/ou le Prestataire pourront être amenés à avoir recours à des mesures techniques de protection et/ou d'information. À la demande écrite de l'Utilisateur, l'Organisateur et/ou le Prestataire lui donneront accès, dans un délai raisonnable, aux caractéristiques essentielles des mesures techniques de protection ou d'information auxquelles ils auront effectivement recours.

En chargeant, partageant ou publiant des Éléments Licenciés par l'Utilisateur sur la Plateforme, l'Utilisateur concède également par le présent Contrat, à chaque autre Utilisateur, une autorisation gratuite (notamment en raison de son caractère non-exclusif), non-exclusive et personnelle, non cessible et non transférable, sans droit de sous licence, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits incluant toutes prorogations ou tous allongements, de :

- reproduire et représenter les Éléments Licenciés par l'Utilisateurs tels que chargés ou publiés sur la Plateforme par l'Utilisateur ;
- télécharger à partir de la Plateforme les Éléments Licenciés par l'Utilisateur mis à la disposition des autres Utilisateurs par l'Utilisateur à cette fin de téléchargement.

Les autorisations délivrées en application du présent article portent sur les Éléments Licenciés par l'Utilisateur, déterminables et définis de la façon suivante :

- Éléments Licenciés par l'Utilisateur tels que définis au Contrat,
- chargés, partagés ou publiés par l'Utilisateur sur la Plateforme dans le cadre du présent Contrat,
- pendant la durée d'exécution du Contrat.

Ainsi, les autorisations délivrées portent sur l'ensemble desdits Éléments Licenciés par l'Utilisateur, et ce, dès la conclusion du Contrat et compte tenu de leur caractère déterminable, le présent accord n'entre pas dans le cadre de la prohibition de la cession globale des œuvres futures de l'article L. 131-1 du Code de la propriété intellectuelle. Toutefois, pour le cas où l'Utilisateur serait amené à charger, partager ou publier des éléments non encore déterminables au jour de la conclusion des présentes, ou encore pour le cas où les caractéristiques définies ci-dessus pourraient être considérées comme non suffisamment déterminantes, les parties ont tenu compte expressément de l'article L. 131-1 du Code de la propriété intellectuelle. Ainsi, en tant que de besoin, l'Utilisateur s'engage à confirmer sans réserve à tout moment les autorisations délivrées à l'Organisateur et au Prestataire, dès le chargement, le partage ou la publication de l'Élément Licencié par l'Utilisateur.

L'Utilisateur et l'Organisateur conviennent que le présent article survivra en cas de résiliation ou résolution totale ou partielle du Contrat, quelle qu'en soit sa cause.

11. Éléments Licenciés par l'Organisateur

La Plateforme et chaque élément la composant qui ont été chargés, partagés ou publiés sur la Plateforme à l'initiative de l'Organisateur ou du Prestataire, y compris les logiciels, marques, logos, icônes et bases de données, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Il peut en être de même pour les éléments chargés, partagés ou publiés sur la Plateforme par d'autres Utilisateurs.

L'Utilisateur s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de l'Organisateur, du Prestataire, des autres Utilisateurs et plus généralement de toute personne, nés ou à naître sur les éléments chargés, partagés ou publiés sur la Plateforme à l'initiative de l'Organisateur ou du Prestataire ou par d'autres Utilisateurs (les « Éléments Licenciés par l'Organisateur »).

Sous réserve de l'acceptation et du respect du Contrat par l'Utilisateur, l'Organisateur concède à l'Utilisateur une licence d'accès et d'utilisation portant sur les Éléments Licenciés par l'Organisateur dans les conditions et limites ci-après.

Cette licence est gratuite, non-exclusive, strictement personnelle, non transférable, non cessible et sans droit de sous-licence, pour la durée du Contrat, aux seules fins d'accéder et utiliser la Plateforme dans le cadre de l'Événement et dans les conditions fixées au Contrat.

Au titre du droit d'utilisation concédé par l'Organisateur et pour les fins visées ci-avant, l'Utilisateur est autorisé à reproduire, de façon permanente ou provisoire, les Éléments Licenciés par l'Organisateur pour les charger, afficher, lire, exécuter ou transmettre sur l'appareil utilisé pour accéder à la Plateforme, y compris le téléchargement d'Éléments Licenciés par l'Organisateur qui sont proposés au téléchargement sur la Plateforme.

L'Organisateur et le Prestataire se réservent tous les autres droits sur les éléments chargés, partagés ou publiés à leur initiative. L'Utilisateur s'engage à ne pas exploiter ces éléments en dehors du périmètre déterminé par la présente licence.

Quant aux éléments chargés, partagés ou publiés par les autres Utilisateurs, l'Utilisateur est seul responsable de leur utilisation en dehors de la présente licence et selon les éventuelles autorisations directement délivrées par les autres Utilisateurs.

Toute utilisation, reproduction ou représentation, totale ou partielle, des Éléments Licenciés par l'Organisateur non autorisée par le titulaire de droits ou par la loi est constitutive du délit civil et pénal de contrefaçon et est passible des sanctions prévues à l'article « Sanctions de l'inexécution » du Contrat.

Sans préjudice des droits concédés au présent article et éventuellement directement par les autres Utilisateurs et sous réserve des dispositions législatives applicables, l'Utilisateur n'est notamment pas autorisé au titre des présentes à :

- corriger lui-même toute anomalie quelle qu'elle soit constatée dans les Éléments Licenciés par l'Organisateur ;
- copier, imprimer, transférer, transmettre ou représenter tout ou partie des Éléments Licenciés par l'Organisateur ;
- vendre, louer, sous-licencier ou distribuer de quelque façon que ce soit tout ou partie des Éléments Licenciés par l'Organisateur ;
- altérer, modifier, adapter ou dénaturer tout ou partie des Éléments Licenciés par l'Organisateur et/ou fusionner tout ou partie des Éléments Licenciés par l'Organisateur, et notamment la Plateforme, dans d'autres programmes informatiques ;
- procéder à une compilation, décompilation, désassemblage, rétro-ingénierie, traduction de tout ou partie des Éléments Licenciés par l'Organisateur, et notamment de la Plateforme, et/ou tenter d'y procéder ;
- contourner les mesures techniques d'information ou de protection de tout ou partie des Éléments Licenciés par l'Organisateur.

L'Utilisateur s'engage à ne pas retirer, modifier ou occulter une quelconque mention faite par l'Organisateur ou le Prestataire ou d'autres Utilisateurs relative à leurs droits de propriété intellectuelle sur les Éléments Licenciés par l'Organisateur.

L'Utilisateur et l'Organisateur conviennent que le présent article survivra en cas de résiliation ou résolution totale ou partielle du Contrat, quelle qu'en soit sa cause.

12. Utilisation d'éléments chargés, partagés ou publiés sur la Plateforme par d'autres Utilisateurs

Sous réserve de l'article « Éléments Licenciés par l'Organisateur », la consultation, le téléchargement et l'utilisation par l'Utilisateur des éléments chargés, partagés et publiés sur la Plateforme par d'autres Utilisateurs se fait sous la seule responsabilité de l'Utilisateur.

L'Organisateur et le Prestataire ne contrôlent, ni n'exercent aucune modération *a priori* des éléments chargés, partagés ou publiés par les Utilisateurs sur la Plateforme. Ils n'effectuent notamment pas de vérifications de la licéité, de l'exactitude ou de la qualité de ces éléments.

L'Organisateur ne garantit en aucun cas cette licéité, cette exactitude ou cette qualité, ni le caractère fiable, sincère, sécurisé, pertinent ou approprié de ces éléments. Il ne peut pas non plus être considéré comme approuvant, publiant ou autorisant ces éléments.

La Plateforme peut par exemple contenir des liens hypertextes vers des sites Internet et/ou applications exploités par des tiers. L'Utilisateur est averti qu'en cliquant sur ces liens, il quitte la Plateforme et est conduit sur des sites Internet et/ou applications tierces. La décision d'activer ces liens relève de la pleine et entière responsabilité de l'Utilisateur. Sauf lorsqu'il s'agit de ses propres sites Internet ou applications, l'Organisateur n'est pas non plus responsable du contenu de ces sites Internet et/ou applications et ne peut être considéré comme approuvant, publiant ou autorisant ces sites Internet et/ou applications ou leurs contenus.

L'Organisateur et le Prestataire ne pourront être tenus responsables de la présence d'éléments sur la Plateforme autres que des Éléments Licenciés par l'Organisateur, sauf s'ils ont effectivement connaissance du caractère illicite de ces éléments à la suite de la réception d'un signalement ou d'une notification de ce caractère illicite telle que décrite à l'article « Sanctions de l'inexécution » ci-après et s'ils n'ont pas agi promptement le cas échéant pour retirer l'élément illicite.

13. Notification des éléments illicites

L'Organisateur fera procéder au retrait de tout élément ou d'en rendre l'accès impossible sur la Plateforme, dès lors qu'est porté à sa connaissance le caractère manifestement illicite de cet élément. Tout Utilisateur souhaitant porter à sa connaissance la présence d'un élément manifestement illicite sur la Plateforme peut informer l'Organisateur en respectant les dispositions légales en vigueur, et notamment en lui adressant une notification comprenant l'ensemble des informations suivantes :

- la date de la notification ;
- l'identité du notifiant : nom, prénom, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ;
- le nom et le domicile du destinataire ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise (notamment lien hypertexte vers l'élément) ;
- les motifs pour lesquels l'élément doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- la copie de la correspondance adressée à la personne ayant chargé ou publié l'élément ou à l'origine de l'activité litigieuse demandant l'interruption, le retrait ou leur modification ou la justification de ce que cette personne n'a pas pu être contactée.

14. Données à caractère personnel

Tout traitement de données à caractère personnel au sens de la réglementation doit se faire dans le respect de cette réglementation, et notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés » (la « **loi Informatique et Libertés** ») modifiée, et le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit règlement général sur la protection des données ou RGPD (le « **RGPD** »).

L'Organisateur et le Prestataire mettent en œuvre, conjointement ou séparément, des traitements de données à caractère personnel concernant l'Utilisateur. Ceux-ci font l'objet d'une information distincte de l'Utilisateur, notamment à travers des mentions figurant sur la Plateforme et de la politique de protection des données de la Plateforme.

L'Utilisateur et/ou son organisme sont seuls responsables des traitements qu'ils peuvent décider de mettre en œuvre avec les données à caractère personnel sur les autres Utilisateurs qu'ils auront collectées dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme. Ils s'engagent à respecter la réglementation applicable, et notamment le RGPD et la loi Informatique et Libertés, si celle-ci s'applique à ses traitements, et garantissent l'Organisateur et le Prestataire à ce titre.

L'Utilisateur est informé que ce respect implique notamment, lorsque la réglementation est applicable à ses traitements, d'informer préalablement les autres Utilisateurs de ses traitements en application des articles 13 et 14 du RGPD.

15. Limitations et exclusions de responsabilité

L'Organisateur n'encourra de responsabilité, ni ne sera considéré comme enfreignant l'une quelconque des clauses du Contrat s'il est retardé ou empêché d'exécuter une obligation lui incombant en raison d'un cas de force majeure ou en cas de survenance de tout acte ou événement échappant à son contrôle. De convention expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou d'acte ou événement échappant au contrôle de l'Organisateur, outre ceux retenus habituellement par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que la liste ci-après ne soit limitative, les guerres, insurrections, émeutes, catastrophes naturelles ou chimiques, conflits sociaux (internes ou affectant des fournisseurs ou intermédiaires tiers), lockout, intempéries, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, blocages ou interruptions des télécommunications ou des réseaux électroniques ou des fournisseurs d'hébergement, interruptions de fourniture d'énergie, défaillances des systèmes informatiques, logiciels ou autres matériels ou technologies dont dépend l'Organisateur, dès lors qu'ils empêcheront ou retarderont l'exécution du Contrat par l'Organisateur.

Sauf pour les Utilisateurs agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, la responsabilité de l'Organisateur susceptible de découler d'un manquement au présent Contrat, ainsi que celle du Prestataire :

- ne pourront être engagées qu'en cas de faute prouvée et pour des dommages directs découlant de faits qui leur sont directement imputables. L'Utilisateur accepte expressément que les dommages indirects et/ou immatériels tels que les pertes de bénéfices et de profit, la perte de clientèle, les pertes d'exploitation, le manque à gagner, le gain escompté, les pertes de données, les perturbations des activités de l'Utilisateur, l'augmentation de ses coûts internes, l'atteinte à l'image ou tout autre préjudice moral n'ouvrent pas droit à réparation, et ce, même si l'Organisateur ou le Prestataire a été informé de la possibilité de tels dommages.
- ne pourront excéder le prix payé à l'Organisateur par l'Utilisateur ou son organisme pour participer à l'événement, sauf faute grave ou dolosive dont la preuve serait dûment rapportée par l'Utilisateur.

Par ailleurs, l'Organisateur ne propose à l'Utilisateur que l'accès à l'Événement. Si les Utilisateurs concluent des contrats entre eux via la Plateforme, ni l'Organisateur ni le Prestataire ne sont impliqués dans ces contrats et ne sont donc pas parties à ces contrats. Les Utilisateurs ou leurs organismes sont seuls responsables de l'exécution et du respect des contrats conclus entre eux. L'Organisateur et le Prestataire n'assument aucune responsabilité en rapport avec de tels contrats. L'Organisateur et le Prestataire ne sont pas responsables des manquements des Utilisateurs ou de leurs organismes aux obligations résultant des contrats ainsi conclus.

De convention expresse, l'Utilisateur et l'Organisateur conviennent que le présent article survivra en cas de résiliation ou résolution totale ou partie du Contrat, quelle qu'en soit la cause.

16. Communication entre les parties

À des fins contractuelles, l'Utilisateur accepte recevoir par voie électronique, par le biais d'emails ou de notifications sur la Plateforme, des informations de la part de l'Organisateur et de son Prestataire relatives au Contrat et à la Plateforme. L'Utilisateur accepte également d'être contacté par téléphone à cette même fin.

En cas de changement d'adresse électronique, il est important pour l'Utilisateur de notifier ce changement.

Dans la mesure où aucun changement n'aura été communiqué, les communications écrites de l'Organisateur et du Prestataire seront envoyées à l'adresse électronique communiquée et seront considérées comme notifiées le lendemain de l'envoi pour les communications par voie électronique.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour le cas où, en raison de données erronées, les communications ne parviendraient pas à l'Utilisateur

17. Preuve

Les données et informations collectées par l'Organisateur et le Prestataire lors de la conclusion du Contrat et dans le cadre de la mise à disposition de la Plateforme sont conservées par l'Organisateur et le Prestataire à titre de preuve. L'archivage de ces données par l'Organisateur est effectué sur un support fiable et durable.

L'Utilisateur est notamment informé du fait que l'Organisateur peut faire collecter les adresses IP et les données de connexion de son ou ses équipements informatiques, notamment à des fins de contrôle des accès à la Plateforme et de preuve de toute violation du Contrat.

Sauf pour les Utilisateurs agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leurs activités commerciales, industrielles, artisanales, libérales ou agricoles, ces données et informations feront foi entre les parties jusqu'à preuve du contraire.

18. Durée / Suspension / Résiliation

18.1. Durée du Contrat

Le Contrat prend effet à compter de son acceptation par l'Utilisateur et est conclu pour une durée indéterminée.

18.2. Résiliation en l'absence de manquement au Contrat

L'Utilisateur pourra résilier le Contrat à tout moment en procédant à la clôture du Compte Utilisateur sur la Plateforme.

L'Organisateur pourra résilier le Contrat, sous réserve de respecter un préavis d'un (1) mois, en notifiant l'Utilisateur par email si :

- un autre contrat avec l'Utilisateur portant sur sa participation à l'Événement a été conclu, puis suspendu ou résilié, entraînant l'annulation de sa participation à l'Événement ;
- l'Utilisateur ne s'est pas connecté à son Compte Utilisateur depuis quatre (4) ans ;
- le Prestataire cesse de fournir ses services en lien avec la Plateforme.

Toute résiliation du Contrat dans les conditions visées ci-dessus ne pourra en aucun cas donner lieu à des indemnités par l'une des parties à l'autre partie.

18.3. Résiliation en cas de manquement au Contrat

En cas de manquement grave de l'une des parties, l'autre partie pourra :

- refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation, y compris par anticipation ;
- provoquer la résolution du Contrat en application de la clause résolutoire stipulée ci-après ;
- demander réparation des conséquences de l'inexécution.

Les sanctions qui ne sont pas incompatibles peuvent être cumulées et des dommages et intérêts peuvent toujours s'y ajouter.

Concernant la faculté de résolution précitée, les parties conviennent de la clause résolutoire suivante.

Chaque partie pourra procéder à la résiliation de plein droit du Contrat sans décision judiciaire préalable et sans indemnité, en cas de manquement grave par l'autre partie à l'une de ses obligations prévues aux articles **4, 5, 6, 9, 11** et **13** du Contrat, s'il n'est pas entièrement remédié à ce manquement par la partie fautive dans un délai de vingt-quatre heures (24h) après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception à cette dernière.

Constituent notamment des manquements graves :

- le non-respect par l'Utilisateur des conditions d'utilisation de la Plateforme définies aux articles **4, 5, 6, 9, 11** et **13** ;
- un non-respect par l'Organisateur de son obligation de moyens d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité de la Plateforme prévue à l'article **6**.

Il est expressément convenu entre les parties d'exclure l'application de l'article 1226 du Code civil et de retenir comme seule possibilité de résolution ou de résiliation pour inexécution de ses obligations par l'une des parties la mise en œuvre de la clause résolutoire aux deux alinéas précédents.

18.4. Conséquences de la résiliation du Contrat

En cas de résiliation du Contrat pour quelque cause que ce soit :

- l'accès à la Plateforme sera suspendu à la fin du Contrat ;
- le Compte Utilisateur sera clôturé ;
- toutes les données rattachées au Compte Utilisateur seront rendues inaccessibles par le biais de la Plateforme à la même date.

L'Utilisateur est informé et accepte expressément qu'il ne pourra assister à l'Événement sur la Plateforme sans disposer d'un Compte Utilisateur. Il reconnaît et accepte expressément en conséquence que la résiliation du Contrat et la fermeture subséquente du Compte Utilisateur entraîneront l'impossibilité pour l'Utilisateur d'assister à l'Événement. Ni l'Organisateur, ni le Prestataire ne pourront être tenus responsables des conséquences directes ou indirectes découlant de cette impossibilité, et ce, que la résiliation ait été faite à l'initiative de l'Organisateur ou de l'Utilisateur.

Il est précisé que les stipulations du Contrat seront maintenues en ce qu'elles régissent l'utilisation de la Plateforme antérieurement au jour de la prise d'effet de la fin du Contrat.

19. Stipulations générales

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations resteront en vigueur pour autant que l'essence du contrat ne s'en trouve pas modifiée. L'Organisateur et l'Utilisateur conviennent alors de remplacer la clause déclarée nulle et non valide par une nouvelle stipulation conforme à l'intention des parties.

Le fait de ne pas exiger ou forcer l'exécution par une partie de certaines des stipulations du Contrat ne saurait être interprété comme une renonciation, de la part de l'autre partie, à son droit d'exiger ou de faire imposer l'exécution de ces stipulations.

Hormis ce que prévoit expressément et spécifiquement le Contrat, les déclarations, accords, renonciations ou autres actes ou omissions de l'Organisateur ne sauraient en aucun cas être interprétés comme visant à modifier le Contrat, et n'auront de valeur contraignante que s'ils sont sous forme écrite et signés par l'Organisateur et l'Utilisateur.

L'Organisateur pourra librement céder à tout moment tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat (notamment par cession de fonds de commerce, apport d'actif, fusion). Dans le cas où une telle cession serait susceptible d'engendrer une diminution des droits de l'Utilisateur aux termes du Contrat et dans le cadre de

l'utilisation de la Plateforme, l'Organisateur en informera préalablement l'Utilisateur qui pourra, s'il refuse les termes de la cession, procéder à la résiliation de plein droit du Contrat dans les conditions prévues à l'article « Résiliation sans faute ».

20. Loi applicable et résolution des litiges

Sans préjudice des dispositions impératives applicables au profit des Utilisateurs agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leurs activités commerciales, industrielles, artisanales, libérales ou agricoles, le Contrat conclu avec l'Utilisateur est soumis à la loi française. La langue d'interprétation du Contrat est la langue française.

En cas de difficulté relative à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du Contrat, l'Utilisateur peut contacter l'Organisateur afin de lui soumettre cette difficulté.

Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 et au décret d'application n°2015-1382 du 30 octobre 2015, sous réserve de l'article L. 612-2 du Code de la consommation, l'Utilisateur agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leurs activités commerciales, industrielles, artisanales, libérales ou agricoles peut aussi saisir préalablement un médiateur de la consommation ayant reçu l'agrément de la Commission d'évaluation de la médiation de la consommation pour le secteur d'activités concerné.

Les modalités de cette saisine ont été communiquées par l'Organisateur à l'Utilisateur.

Pour plus d'informations sur la médiation de la consommation : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>, <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR> et https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/consumer-rights-and-complaints/resolve-your-consumer-complaint_fr.

Pour les Utilisateurs agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, toute difficulté relative à la validité, l'interprétation ou à l'exécution du Contrat qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et l'Utilisateur relève de la compétence des tribunaux français, sans préjudice des dispositions applicables au profit des consommateurs leur permettant de saisir les tribunaux compétents de leur lieu de résidence dans certaines hypothèses.

POUR LES UTILISATEURS AGISSANT À DES FINS QUI ENTRENT DANS LE CADRE DE LEUR ACTIVITE COMMERCIALE, INDUSTRIELLE, ARTISANALE, LIBERALE OU AGRICOLE, TOUTE DIFFICULTE RELATIVE À LA VALIDITE, L'INTERPRETATION OU À L'EXECUTION DU CONTRAT QUI N'AURAIT PAS PU FAIRE L'OBJET D'UN ACCORD AMIABLE ENTRE L'ORGANISATEUR ET L'UTILISATEUR RELEVE DE LA COMPETENCE DES TRIBUNAUX DE PARIS.